

N° INSEE : 89093



Exercice 2016

Date de convocation : 29 septembre 2016

**COMMUNE DE CHAUMONT SUR YONNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 octobre 2016**

L'an 2016, le 5 octobre, à 20 h 30, Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Session ordinaire sous la présidence du Maire, Mme Denise BROSSERON. Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, les conseillers susceptibles de présenter un tel risque n'ont pas été convoqués.

Présents : Mesdames et Messieurs BROSSERON Denise, CORDOIN Sylvie, COSSET Philippe, PARVEX Cristobal, de YZAGUIRRE Olivier, GILBERT Nicolas, VEAU Irène.

Excusés : Monsieur Fabrice ROBIN, donnant pouvoir à Monsieur Philippe COSSET,
Monsieur Serge HIROUX, donnant pouvoir à Madame Sylvie CORDOIN,
Madame Ghyslaine HIROUX, donnant pouvoir à Madame Irène VEAU,
Monsieur Eric GUYADER, donnant pouvoir à Madame Denise BROSSERON.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CORDOIN

Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2016 :

Madame le Maire après lecture du compte rendu demande aux Conseillers d'en voter l'approbation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Objets : Avis du conseil municipal concernant le développement du projet éolien-délibération n°39.

Mme le Maire explique que, en raison des pressions importantes exercées tant par les promoteurs d'éoliennes que par des associations ou la presse, ainsi que par le climat délétère engendré par ce sujet chez les habitants de la commune, elle propose que le conseil se positionne définitivement sur la suite à donner à ces propositions.

Après un long tour de table où chacun a pu s'exprimer, considérant :

- Que les projets qui ont été soumis manquent de précision, de fiabilité et ne sont pas cohérents entre eux,
- Que le tout éolien n'est pas forcément la solution à la sortie du nucléaire,
- Que la production de l'électricité éolienne est de loin la plus chère,
- Que la pose d'une seule éolienne correspond à plus de 1000 m³ de terre à déplacer, environ 900 tonnes de béton et près de 60 tonnes d'acier, dont près de 80 % resteront définitivement en terre après démantèlement,
- Que la rentabilité représente en moyenne 30 % de la rentabilité annoncée,
- Que les éoliennes engendrent des nuisances sonores et visuelles ainsi qu'une baisse de la valeur immobilière,

- Qu'une ferme éolienne sur le territoire de Chaumont défigurerait le paysage,
- Qu'en raison de la mise en place de la loi NOTRe, le revenu initialement prévu à la commune reviendrait à la Communauté de Communes dans les prochaines années,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 9 voix contre, 1 pour et une abstention :

- se prononce contre l'implantation d'éoliennes sur son territoire.
- émet par ailleurs le souhait qu'un article documenté sur ce sujet paraisse dans le prochain journal d'informations communales, afin d'informer les habitants

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil n'ayant rien à ajouter, Mme le Maire lève la séance à 22 h 15.

Le Maire,
Denise BROSSERON

